

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 6 AVRIL 2023**

Délibération n° :

DL26/2023

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°4 AU MARCHE 13.027 RELATIF A L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DE L'UIOM DE VILLEJUST AVEC LA SOCIETE GENERIS

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. LANGLOIS (titulaire - CPS)
- M. LARDIERE (titulaire - CPS)
- Mme LEBLANC (titulaire - CPS)
- M. MASURE (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS).
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

Mme BERCHON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M CARRE (titulaire - CPS) ;
Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M VIGIER (titulaire - CPS).

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERT (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. DIDIN (titulaire - CPS) ; Mme Dumas (titulaire CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire - CPS) ; M. GILBON (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. MAJEUX (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme LUCAS (suppléante - CPS) : présente du point 1 au point 9 ; M. HENRIOT (titulaire - CPS) représenté par M ESCANDE (suppléant CPS) : présent du point 1 au point 20

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur TRICKOVSKI est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION
Le 29/03/2023

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 22
VOTANTS : 24

Délibération n°DL26/2023

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°4 AU MARCHÉ 13.027 RELATIF A
L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DE L'UIOM DE VILLEJUST
AVEC LA SOCIETE GENERIS**

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2194-1, L2194-1,5°) et R 2194-7°,

Vu le marché n°13.027 relatif à l'exploitation et la maintenance de l'UIOM de Villejust notifié le 26 mars 2014 pour un début d'exécution fixé au 1^{er} juillet 2014,

Vu l'avenant n°1 en date du 07 octobre 2014,

Vu l'avenant n°2 en date du 04 février 2020,

Vu l'avenant n°3 en date du 08 décembre 2022,

Vu la note de présentation,

Vu le projet d'avenant joint en annexe,

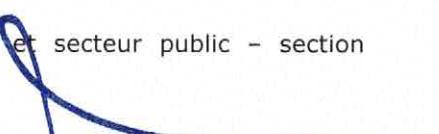
Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public de traitement par incinération des déchets acheminés sur le site de Villejust et la production de chaleur qui alimente les réseaux des Ulis et de Courtabœuf,

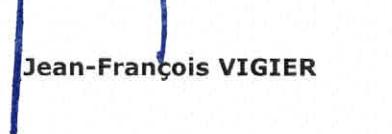
Considérant la nécessité de prolonger de trois mois le marché conclu avec la société GENERIS (soit jusqu'au 31 mars 2024) pour assurer le bon déroulement de la procédure relative au marché global de performance pour la conception et la réalisation de travaux et l'exploitation de l'UVE du SIOM, étant entendu que cette durée a été calculée comme étant la durée strictement nécessaire pour assurer la continuité du service public relatif à l'exploitation et la maintenance de l'UVE eu égard à la durée des travaux de requalification mais également à la durée de la période de « tuilage » (d'une durée prévisionnelle de trois mois) nécessaire au futur exploitant avant la prise en charge opérationnelle des installations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Prend acte** de l'avenant n°4 au marché 13.027 conclu avec la société GENERIS,
- **Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer l'avenant n°4 au marché n°13.027 relatif à l'exploitation et la maintenance de l'UIOM de Villejust,
- **Précise** que cet avenant modifie les conditions financières,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2024 - secteur privé et secteur public - section fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président


Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : 21 AVR. 2023
Affichée le : 21 AVR. 2023

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL26_2023
Date de la décision:	2023-04-06 00:00:00+02
Objet:	Autorisation de signature de l'avenant n°4 au marché 13.027 relatif à l'exploitation et la maintenance de l'UIOM de Villejust avec la société GENERIS
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20230406-DL26_2023-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20230406-DL26_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1224
nom original: Annexe DL 26 2023.pdf	application/pdf	1386599
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20230406-DL26_2023-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	1386599
nom original: DL 26 2023.pdf	application/pdf	487794
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20230406-DL26_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	487794
nom original: Note présentation DL 26 2023.pdf	application/pdf	123963
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20230406-DL26_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	123963

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	21 avril 2023 à 12h16min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 avril 2023 à 12h20min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 avril 2023 à 12h20min12s	Transmis au MIAT

